

**CONSEIL NATIONAL
DU CREDIT**

Secrétariat Général
Boite Postale 126
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO

REUNION DU 12 DECEMBRE 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Convoqué en session ordinaire le 12 décembre 2019, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à Brazzaville, le Conseil National du Crédit s'est réuni sous la présidence de **Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, en présence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

Monsieur Michel DZOMBALA, Secrétaire Général du Conseil National du Crédit du Congo, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette séance, le Conseil a d'abord pris connaissance de la conjoncture économique internationale, sous régionale et nationale au troisième trimestre 2019 ainsi que de ses perspectives à court terme. Ensuite, il a examiné l'évolution des différents modes de financement de l'économie congolaise au cours de la période sous revue et a pris connaissance *i)* des résultats des travaux de recensement des établissements de microfinance au Congo, *ii)* des préoccupations de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC) et *iii)* des activités de l'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance (APEMF).

Sur le plan international, le Conseil a noté que le FMI a révisé de 0,2 point sa prévision de croissance mondiale à 3,0% en 2019, contre 3,6% en 2018. Cette révision prend en compte les effets défavorables sur l'économie de l'environnement mondial, caractérisé essentiellement par l'accentuation des conflits commerciaux, le repli des activités industrielles et la montée des tensions géopolitiques au Moyen Orient.

Analysant la situation économique de la CEMAC, le Conseil a constaté une amélioration de la croissance économique qui passerait à 3,0% en 2019, contre 1,6% en 2018, sous l'effet de la hausse de la production pétrolière, du redressement du secteur hors pétrole et de la mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre du PREF-CEMAC et des programmes conclus avec le Fonds Monétaire International.

Sur le plan national, le Conseil a relevé une consolidation de la croissance de l'économie congolaise au troisième trimestre 2019, notamment dans le secteur non

pétrolier. Selon les mises à jour du cadrage macroéconomique réalisées par la BEAC, la croissance en termes réels ressortirait à 1,9% au terme de 2019, au lieu de 5,2% initialement projetée, après 1,7% en 2018, sous l'effet de la révision à la baisse des prévisions de croissance du secteur pétrolier, alors que le secteur non pétrolier croîtrait de 0,8%, après trois années consécutives de récession. Les tensions inflationnistes devraient se renforcer, avec un taux d'inflation qui s'établirait à 2,0%, contre 1,2% en 2018, en deçà toutefois du seuil communautaire.

La gestion des finances publiques se solderait par un excédent budgétaire global, base engagements, hors dons, en hausse, qui représenterait 6,8% du PIB en 2019, contre un solde excédentaire de 5,2% du PIB une année plus tôt. Les échanges extérieurs dégageraient un excédent du solde global de la balance des paiements de 1,8% du PIB en 2019, contre un déficit de 1,2% du PIB en 2018, en dépit d'un solde négatif du compte courant estimé 2,5% du PIB, en raison principalement du recul en valeur des exportations de pétrole brut. Ainsi, la masse monétaire devrait augmenter de 7,2% au terme de l'année 2019, en lien avec la forte progression des avoirs extérieurs nets de 49,9%, nonobstant une baisse de 1,2% du crédit intérieur net.

Examinant les modalités de financement de l'économie nationale, le Conseil a relevé les évolutions suivantes au 30 septembre 2019, en relation avec la conjoncture économique : un repli de 5,6% des crédits bruts à l'économie ; une chute de la demande de refinancement des banques auprès de la BEAC ; une hausse des coûts des ressources offertes par les banques, quel que soit le type de bénéficiaire, et ; une plus grande régularité du Trésor public congolais sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC, notamment sur les titres de longues maturités.

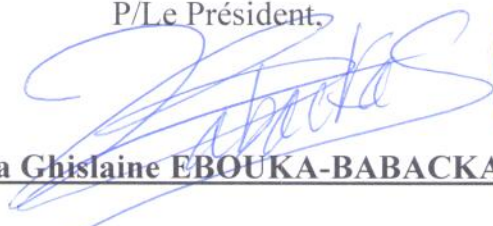
S'agissant de la réforme du CNC, le Conseil a pris acte de l'adoption par le Comité Ministériel du 02 octobre 2019, du règlement portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Economiques et Financiers (CNEF) dans la CEMAC.

Le Conseil a adopté le programme d'activité et le budget du CNEF pour l'année 2020.

Enfin, il a été informé des décisions prises par les différentes instances de la CEMAC, de la BEAC et de la COBAC./-

Fait à Brazzaville, le 12 décembre 2019

P/Le Président,


Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS

